



Votre meilleure assurance,
c'est un courtier d'assurances

-POUR DIFFUSION IMMÉDIATE-

Les courtiers d'assurance et les patrouilles de ski mettent les skieurs et les planchistes en garde

L'ACAC donne 4 000 couvertures de sécurité à l'Organisation de la patrouille canadienne de ski

(OTTAWA) 31 janvier 2008 - À la suite de récentes tragédies survenues en ski et en planche à neige, l'Organisation de la patrouille canadienne de ski (OPCS) et l'Association des courtiers d'assurance du Canada (ACAC) tiennent à dire aux Canadiens de prendre des précautions quand ils font des sports sur les pistes cet hiver.

« De nombreuses tragédies peuvent être évitées, a dit le président national de l'OPCS John Leu. Les Canadiens doivent comprendre que quand ils font de mauvais choix sur les pistes, ils ne font pas que mettre inutilement leur vie en danger, mais aussi celle de leurs sauveteurs. »

L'Organisation de la patrouille canadienne de ski est un organisme national sans but lucratif qui offre des programmes de sécurité, des premiers soins et des services de sauvetage à plus de 200 centres de ski au Canada depuis plus de 65 ans. L'OPCS compte plus de 5 000 bénévoles hautement qualifiés qui assurent que le grand public fait des sports de glisse en toute sécurité.

Dans le but d'aider l'OPCS à atteindre l'objectif d'assurer la sécurité des Canadiens sur les pistes, l'ACAC a donné 4 000 couvertures magenta afin de l'aider à offrir ses services.

« Ces couvertures assurent un confort, une chaleur et une sécurité ; tout comme les services des patrouilleurs de ski, a dit le président et chef de la direction de l'ACAC Dan Danyluk. Qu'un accident surgisse sur la route ou sur une pente de ski, vous avez besoin d'un professionnel qui sait comment vous remettre sur pied. Les courtiers en assurance font cela tous les jours, tout comme ceux qui patrouillent sur les pistes. C'est la combinaison parfaite », a ajouté M. Danyluk.

Pour assurer que les Canadiens sont en sécurité alors qu'ils s'amuse sur les pistes, l'OPCS conseille vivement aux skieurs et aux planchistes de respecter le Code de responsabilité alpine (*Alpine Responsibility Code*), qui stipule ce qui suit :

- Ne perdez jamais le contrôle, et soyez prêts à arrêter ou à éviter les autres skieurs ou les objets.
- Les gens devant vous ont priorité. Vous avez la responsabilité de les éviter.

- Vous ne devez pas vous arrêter là où vous bloquez une piste ou si vous n'êtes pas visibles d'en haut.
- Chaque fois que vous commencez une descente ou changez de piste, regardez vers le haut et cédez le passage aux autres.
- Si vous êtes impliqués dans une collision ou un accident, ou si vous en êtes témoins, restez sur place identifiez-vous à la patrouille de ski.
- Utilisez toujours des dispositifs pour éviter que de l'équipement glisse sur la piste.
- Respectez l'ensemble des panneaux et des mises en garde.
- N'empruntez pas les pistes et les zones fermées.
- Vous ne devez pas utiliser les remonte-pente ou aller sur les pistes si vous êtes sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Vous devez avoir suffisamment de dextérité physique, de compétences et de connaissances pour monter dans les remonte-pentes et en descendre. En cas de doute, demandez à l'opérateur.

M. Leu explique que lui et ses bénévoles sont témoins de nombreux accidents dus au fait que des skieurs et des planchistes ne respectent pas ce code. Il tient spécialement à dire aux Canadiens de ne jamais tenter d'utiliser une piste fermée ou de skier hors des limites.

« Malheureusement, ajoute M. Leu, chaque année, certaines personnes tentent de skier sur des pistes fermées ou hors des paramètres des pistes—risquant parfois leur vie, comme nous l'avons vu récemment dans les médias. Voilà pourquoi nous travaillons toute l'année pour sensibiliser le grand public à ces dangers. Nous espérons que ceux qui sont tentés d'agir de façon téméraire sur les pistes y réfléchiront à deux fois. »

-30-

L'Association des courtiers d'assurance du Canada (ACAC) est le porte-parole national des courtiers d'assurance habitation et automobile et le défenseur des consommateurs d'assurance. L'ACAC représente leurs intérêts auprès du gouvernement du Canada. Pour plus d'information sur l'ACAC, veuillez visiter le www.ibac.ca.

Pour plus d'information sur l'Organisation de la patrouille canadienne de ski, veuillez visiter le www.opcs.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou obtenir une interview, veuillez vous adresser à :

Kate Van Slyck
 Relations publiques, ACAC
 Tél. : (613) 233-8906
 Cell. : (613) 446-1543
 Courriel : kate@impactcanada.com